

Centre d'études asiatiques
Faculté des arts et des sciences

Université 
de Montréal et du monde.

Lignes directrices et règlements du **Parcours RECI**

Centre d'études asiatiques de l'Université de Montréal

Document créé le 14 octobre 2025



Table des matières

Lignes directrices et règlements du Parcours RECI du Centre d'études asiatiques	3
Présentation générale du parcours RECI.....	3
RECI - RE cherche et création - C ommunautaire – I nternational.....	3
Le parcours RECI au Centre d'études asiatiques.....	3
Critères d'admissibilité des candidat-e-s	3
Processus d'inscription et conditions	3
Particularités	4
Rôle de la conseillère ou du conseiller à la réussite étudiante	5
Annexe 1 - Liste non exhaustive d'activités admissibles au parcours RECI	6
Annexe 2 - Cours admissibles au parcours RECI	11



Lignes directrices et règlements du Parcours RECI du Centre d'études asiatiques

Présentation générale du parcours RECI

RECI – REcherche et création – **C**ommunautaire – **I**nternational

Le parcours RECI permet aux personnes étudiantes du premier cycle de se bâtir un parcours personnalisé à travers des expériences de recherche et création, d'implication communautaire et de voyages à l'international. L'initiative vise à faire valoir dans le cursus universitaire les apprentissages expérientiels, qui permettent de faire le pont entre l'enseignement en classe et le monde à l'extérieur des murs de l'université. L'accomplissement du parcours mène au **badge RECI**, une reconnaissance institutionnelle officielle.

Le parcours RECI au Centre d'études asiatiques

Le Centre d'études asiatiques (CÉTASE) de l'Université de Montréal offre la possibilité de cheminer dans le parcours RECI à travers ses **trois volets : Recherche et création, Communautaire et International**. Les activités réalisables dans chacun de ces volets peuvent être contributoires, c'est-à-dire qu'elles contribuent à l'obtention du diplôme, ou non contributoires.

Pour compléter le parcours, les personnes étudiantes doivent effectuer **3 activités en tout, dont 2 contributoires et 1 non contributoire**. Ces activités doivent s'inscrire dans **au moins 2 volets différents**.

Critères d'admissibilité des candidat-e-s

1. Être inscrit-e à temps plein dans l'un des programmes suivants :
 - 1.1 Baccalauréat en études asiatiques (109611)
 - 1.2 Majeure en études asiatiques (109720)
2. Terminer le programme avec une moyenne cumulative minimale de 2,7/4,3
3. Respecter la limite de scolarité établie pour chaque programme d'études (6 ans pour le baccalauréat, 5 ans pour la majeure)

Processus d'inscription et conditions

1. S'inscrire au parcours RECI au moyen du [formulaire d'inscription](#) disponible sur la page RECI du Centre d'études asiatiques



2. Rencontrer le conseiller ou la conseillère à la réussite étudiante du CÉTASE pour dresser un plan du parcours et valider les activités
3. **Compléter 3 activités RECI, dont deux contributives et une non contributive, dans au moins deux** des trois volets RECI mentionnés ci-haut (recherche, communautaire et international). Les expériences doivent être faites pendant la période de scolarité; les heures de bénévolat, de stage ou de toute autre expérience faite avant le début de la scolarité ou après la fin de celle-ci ne peuvent être comptabilisées
4. Faire un suivi régulier, par courriel, de ses progrès auprès de la conseillère ou du conseiller à la réussite étudiante (au moins un par trimestre)
5. Fournir tous les documents demandés par le conseiller ou la conseillère à la réussite étudiante en respectant les échéances prescrites

Particularités

1. Échanges

- 1.1 Un échange à l'international ne peut être fait qu'après l'obtention d'au moins 24 crédits au sein du programme
- 1.2 Une période d'échange faite à la même université partenaire ne peut compter que comme une seule activité, peu importe le nombre de crédits obtenus ou de voyages aller-retour

2. Activités bénévoles

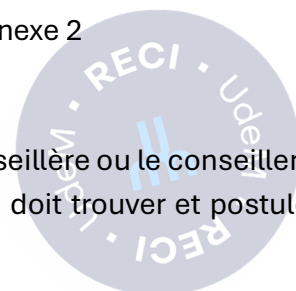
- 2.1 Pour être admissible, une activité de bénévolat doit cumuler au moins 45 heures et être appuyée par un relevé d'engagement
- 2.2 Une même activité de bénévolat, faite au même endroit ou auprès du même organisme, ne peut compter que comme une seule activité RECI, peu importe le nombre d'heures complétées

3. Cours admissibles

- 3.1 De nombreux cours offerts dans les programmes admissibles peuvent être considérés comme activités contributives; la liste des cours admissibles se trouve à l'annexe 2

4. Responsabilité de la personne étudiante

- 4.1 Bien que les activités doivent être approuvées au préalable par la conseillère ou le conseiller à la réussite étudiante, la personne étudiante qui fait le parcours RECI doit trouver et postuler d'elle-même à la grande majorité des activités RECI



4.2 Faire un suivi régulier auprès du conseiller ou de la conseillère à la réussite étudiante permet d'éviter tout malentendu qui pourrait nuire à l'achèvement du parcours

Rôle de la conseillère ou du conseiller à la réussite étudiante

Le conseiller ou la conseillère à la réussite étudiante du Centre d'études asiatiques doit s'assurer du bon déroulement du parcours universitaire des personnes étudiantes. Cette tâche inclut le parcours RECI et les activités qui y sont liées. Bien que la conseillère ou le conseiller à la réussite étudiante fasse le suivi des parcours et s'assure que les personnes étudiantes choisissent et complètent des activités admissibles et fournissent les documents nécessaires à l'obtention du badge, leur tâche principale est d'accompagner les personnes étudiantes dans leurs décisions, de les guider dans la résolution des obstacles rencontrés et d'offrir une oreille attentive lorsqu'elles en ont besoin. N'hésitez pas à contacter votre conseiller ou conseillère à la réussite étudiante pour toute question ou tout doute liés à votre réussite.



Annexe 1

Liste non exhaustive d'activités admissibles au parcours RECI

Voici une liste non exhaustive d'activités admissibles pour chaque volet ainsi que certaines caractéristiques qui s'y rattachent.

1. Recherche

Réalisation d'une activité expérientielle professionnalisante **non contributoire** en milieu académique (p. ex., création de contenu, présentation dans un colloque, etc.).

1.1 Présentation dans un colloque. Les étudiants qui suivent les cours¹ AES 3915, AES 2040, AES 2050, AES 3032, AES 3021, AES 2800, **AES 2014**², AES 3815, **GEO 3412**, POL 3008, POL 3402, **POL 3401**, POL 3753, POL 3754, ANT 3866, **ANT 3864**, AES 3041, REL 2250 peuvent présenter leur travail final lors d'une conférence internationale organisée (ou non) au Canada. Des exemples de conférences sont le Colloque annuel de la Chaire d'études asiatiques et indo-pacifiques à l'UdeM, l'American Comparative Literature Association à Montréal, le Congress of the Humanities and Social Sciences à McGill, etc.

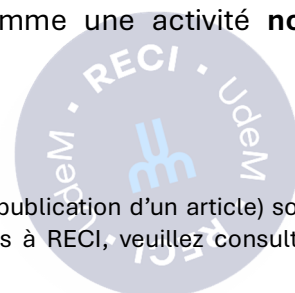
Présenter un exposé lors d'une conférence permet à la personne étudiante de travailler plus étroitement avec le corps professoral et d'approfondir ses connaissances sur un sujet. En outre, interagir avec des chercheurs et présenter ses recherches dans un colloque national ou international est une activité professionnalisante qui permet aux personnes étudiantes de se familiariser avec le monde universitaire en dehors de la salle de classe.

1.2 Rédaction d'un article (scientifique ou de vulgarisation). La personne étudiante a aussi la possibilité de travailler avec un membre du corps professoral ou une personne étudiante aux études supérieures affiliés au CÉTASE afin de rédiger un court article (de 1 000 à 3 000 mots) qui sera publié par la suite (p. ex., sur le site de *L'Asie en 1 000 mots*).

1.3 Participation à un concours. Les personnes étudiantes qui suivent des cours de langues ont la possibilité de participer à un concours de rhétorique en japonais ou en chinois. Les concours sont organisés conjointement avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill chaque printemps. Le concours de rhétorique est considéré comme une activité **non**

¹ Les cours listés ici ne sont **pas admissibles** à RECI, mais les activités (présentation, publication d'un article) sont admissibles comme activités **non contributoires**. Pour la liste des cours admissibles à RECI, veuillez consulter l'annexe 2 du présent document.

² Les cours en gras sont obligatoires pour le baccalauréat.



contributoire, et le cours de langue peut être considéré **contributoire** sous certaines conditions. Veuillez consulter l'annexe 2 du présent document pour plus de détails.

1.4 Participation à un projet de recherche collectif. Les personnes étudiantes de premier cycle peuvent se joindre à un [cercle de l'UdeM](#), un collectif étudiant mobilisé pour trouver des solutions aux grands enjeux de société.

1.5 Travail d'auxiliaire. Les étudiants au premier cycle peuvent travailler comme auxiliaire de recherche. Ce type de contrat à court terme est une activité expérientielle professionnalisante en milieu universitaire.

Les contrats d'auxiliaire rémunérés ne peuvent pas faire l'objet d'obtention de crédits. Cette option est donc **non contributoire**.

2. Engagement communautaire

L'engagement communautaire entre généralement dans deux sous-catégories d'activités; la réalisation d'un stage **contributoire** et l'implication bénévole **non contributoire**.

2.1 Stage (avec contrat signé au préalable). Le stage doit couvrir une durée de soit 135 heures (pour l'obtention de 3 crédits), soit 270 heures (pour l'obtention de 6 crédits). Il entre dans le cursus du programme sous les sigles AES 4000 ou AES 4005, se déroule sur un trimestre et est **contributoire**.

2.1.1 Les stages sont possibles au sein du milieu universitaire ou en dehors de celui-ci.

2.1.2 Pour les stages qui se déroulent en dehors du milieu universitaire, nous demandons aux personnes étudiantes de signer un **contrat de stage** préalablement établi auprès de la personne responsable du programme, conformément aux règlements de la Faculté des Arts et des Sciences. À la fin du stage, la personne étudiante envoie à la personne responsable du programme universitaire un rapport de stage qui a été validé par la personne chargée de la supervision du stage dans le lieu d'accueil.

2.1.3 Le stage ne peut être considéré que comme une seule activité dans le programme RECI, même si la personne étudiante suit un stage de 6 crédits.

2.2 Bénévolat (avec lettre de confirmation). L'expérience de bénévolat doit couvrir une durée de 45 heures sur un trimestre et est considérée **non contributoire**.

2.2.1 Bénévolat dans le milieu universitaire. Expériences possibles : s'impliquer activement auprès d'un comité, d'un club de lecture ou de l'association étudiante; collaborer à un projet de l'Espace Asie de la bibliothèque; s'impliquer dans un Comité EDI de la Faculté

des arts et des sciences ou dans la réalisation d'un projet au service du CÉTASE; contribuer à Cap campus etc.

2.2.2 Bénévolat en dehors du milieu universitaire. L'implication bénévole doit se faire auprès d'un organisme ayant un lien avec l'Asie. Ce dernier devra confirmer l'implication de la personne étudiante afin que cette dernière obtienne la reconnaissance RECI.

Les expériences de bénévolat doivent figurer sur le [Relevé de l'engagement étudiant](#) qui « comptabilise et reconnaît toutes les activités bénévoles et les formations non académiques des étudiant[e]s [en valorisant] l'expérience acquise à l'extérieur des heures de classe [...], il reconnaît et fait la promotion de l'implication étudiante sur le campus de l'Université de Montréal ».

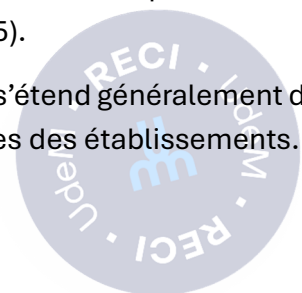
3. International

3.1 **Échange contributoire à l'extérieur du Québec.** La durée de l'échange (3 mois, 6 mois ou 12 mois) doit être déterminée au préalable avec la personne responsable du programme. L'échange doit préférablement se faire avec une université partenaire de l'Université de Montréal. Les crédits obtenus à l'international seront transférés dans le cursus du programme suivi à l'Université de Montréal.

Effectuer un échange avec une université partenaire permet un accès plus facile à la bourse de mobilité offerte par UdeM International. Cependant, il est aussi possible de transférer des crédits d'établissements universitaires non-partenaires, à condition que ces derniers envoient les relevés de notes officiels de la personne étudiante. Le choix de partir en échange à l'international dans une université non-partenaire doit être validé avec la personne responsable du programme, UdeM International et le SAFIRE.

3.2 **Stage contributoire à l'international.** Les personnes étudiantes peuvent effectuer un stage dans différents consulats ou représentations diplomatiques du Canada et du Québec en Asie, auprès de Conseils des arts, lors d'expositions internationales (par exemple, les Expositions universelles), dans le cadre de festivals de cinéma, etc. Le stage doit être discuté au préalable avec la personne responsable du programme et se dérouler conformément au contrat de stage de l'Université de Montréal. Le stage doit être d'une durée de 135 heures pour obtenir 3 crédits (AES 4000) ou de 270 heures pour obtenir 6 crédits (AES 4005).

3.3 **École d'été.** École se déroulant pendant la période estivale. La durée s'étend généralement de quelques semaines à deux mois et doit être déterminée selon les offres des établissements.



3.3.1 École d'été contributoire. L'école d'été peut être réalisée au Québec ou à l'international³ et sa participation doit être approuvée au préalable par la personne responsable de programme. Les crédits obtenus pourront être transférés dans le cursus du programme de l'Université de Montréal après validation par la personne responsable du programme.

3.3.2 École d'été non contributoire (hors programme). Ce type d'école d'été dure 2 semaines ou moins et se déroule hors du programme. Pour être admissible à RECI, la matière enseignée doit tout de même être liée au programme de la personne étudiante. Par exemple, dans le cadre de l'école d'été « Apprendre le coréen à travers la K-pop », qui est organisée par une institution partenaire en Corée, les étudiants sont en contact avec la langue et la culture coréenne; cette activité est donc admissible au parcours RECI des personnes étudiantes dont le cheminement est lié à la Corée.

3.3.3 D'autres exemples d'école d'été incluent :

3.3.3.1 Des cours de langues intensifs en Asie, d'une durée de 4 à 6 semaines, comprenant au moins 4 heures d'apprentissage de la langue par jour et des activités culturelles chaque semaine.

3.3.3.2 Des cours d'été internationaux intensifs consistant en travail sur le terrain ou en travail de recherche, d'une durée d'au moins 3 semaines, avec des activités quotidiennes d'au moins 6 heures par jour.

3.3.3.4 Ce type de programme est offert par des institutions partenaires en Asie et les crédits, s'il y a lieu, sont en équivalence avec les cours offerts à l'UdeM. Pour savoir si l'école d'été choisie est contributoire ou non contributoire, contactez votre conseillère ou conseiller à la réussite étudiante ou votre TGDE.

3.4 Immersion non contributoire. Ce type d'activité consiste en une immersion au sein d'une communauté asiatique dans le pays d'origine ou encore issue de la diaspora. Les réalisations doivent être documentées (p. ex. progression dans la langue de la communauté, observations culturelles, apprentissages culturels, etc.).

Ce type d'activités est proposé, entre autres, par les consulats et les ONG. Les personnes étudiantes doivent trouver les programmes et s'y inscrire d'une manière autonome. Par exemple, le programme d'immersion culturelle Mosaic Taiwan qui consiste en un voyage de deux semaines à Taiwan et comprend des cours théoriques, des cours de langues, des visites

³ Selon les critères de UdeM International, les activités complétées dans les provinces canadiennes autres que le Québec sont considérées comme des activités internationales.

des lieux importants de Taiwan. À la fin du séjour, les personnes étudiantes doivent rédiger un rapport complet pour le Bureau économique et culturel de Taipei au Canada.

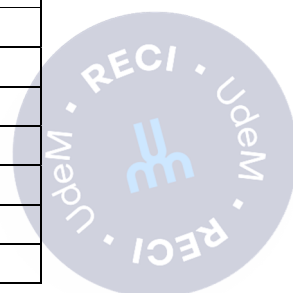


Annexe 2

Cours admissibles au parcours RECI

Volet International

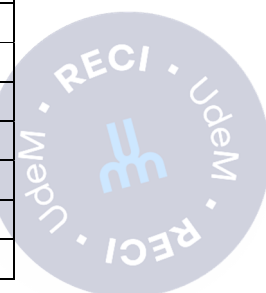
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1112	Système Terre 1
GEO 1122	Système Terre 2
GEO 1312	Développement durable et environnement
COM 2001	Communication et mondialisation
DMO 3100	Démographie des pays du Sud
SOL 3201	Développement international
HST 2621	Les religions de la Chine moderne
PHI 2965	Le bouddhisme chinois
REL 2255	Les religions du Japon
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux
HST 2628	Le Vietnam moderne
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 1042	L'Europe contemporaine
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique
HST 2267	La France de 1870 à nos jours
HST 2371	Le 20 ^e siècle américain
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	La mondialisation depuis 1850
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	La Chine
POL 3754	Le Japon
POL 3860	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2606	Économie politique internationale
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3010	Les relations Nord-Sud
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés
POL 1954	Politique internationale



POL 3005	Sociopolitique des conflits armés
POL 3287	La politique étrangère de la Russie

Volet Recherche

ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	Éléments d'ethnologie
ANT 1213	Les grandes civilisations
ANT 2023	Anthropologie économique
ANR 2026	Anthropologie politique
CIN 2103	Analyse filmique
CIN 3030	Théories du cinéma
GEO 1512	Géographie quantitative 1
GEO 2222	Géographie économique
GEO 2242	Géographie culturelle
GEO 2252	Géographie politique
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	Introduction à la discipline historique
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée
POL 1100	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	Méthodes qualitatives
POL 2007	Institutions politiques comparées
POL 2510	Les organisations internationales
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	Économie politique internationale
POL 2802	Théories du développement
LCO 2090	Le livre et ses avatars
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde
SOL 2107	Sociologie politique
PHI 3905	Philosophie de la religion
CIN 1101	Histoire du cinéma 1
CIN 1103	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2111	Cinéma et histoire
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques
LCO 2100	Littérature et théories de la culture



LCO 1001	Le textuel et le visuel
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	Littérature, technologie et médias
LCO 3010	Théories de la littérature
PHI 1520	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	Traditions analytiques
HOR 1200* ⁴	Risques et défis du XXI ^e siècle
HOR 3200*	Outils numériques et défis du XXI ^e siècle
FAS 1001*	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales
FAS 1002*	Initiation à la programmation en sciences sociales
FAS 1003*	Visualisation des données

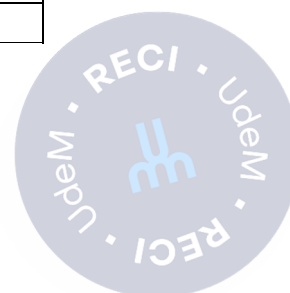
Volet Engagement communautaire

ANT 1611	Langage, culture, société
ANT 3164	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté
ANT 1511	Évolution et comportement humain
REL 2260	Sikhisme : religion et culture
REL 2250	Bouddhisme : religion et culture
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	Hindouisme : religion et culture
SOL 3506	Transformation du monde contemporain
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	Construction des données qualitatives
PPL 3040	Communication interculturelle
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman
POL 3906	La coopération internationale
POL 1330	Administration et politique publiques
GEO 2232	Géographie sociale et des populations

Autres cours admissibles

1. Lectures dirigées

⁴ Les cours suivis d'un astérisque sont crédités hors programme, donc non contributeurs.



1.1 Par exemple, AES 3500 – Travail dirigé en études asiatiques

2. N'importe quel cours du Centre de langues, à condition que la langue choisie soit différente de la langue de spécialité de la personne étudiante.

2.1 Il y a 3 langues principales associées aux programmes du Centre d'études asiatiques : le chinois, le coréen et le japonais. Les personnes étudiantes choisissent en général une langue et s'y spécialisent. Pour qu'un cours de langue soit admissible au parcours RECI, il doit enseigner une langue différente de cette langue de spécialité.

D'autres cours pourraient être admissibles, à condition que le sigle du cours ne soit **pas** AES. Veuillez consulter votre conseillère ou conseiller à la réussite étudiante pour confirmer l'admissibilité d'un cours qui n'est pas listé dans le présent document.

